

situation comporte aussi d'immenses avantages. Ce défi, le Canada le relève; et ces avantages, le gouvernement entend en faire profiter tous les Canadiens.

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste de projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session.

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Reprise de la séance.

BILL SUR LES CHEMINS DE FER

1^{re} LECTURE

L'honorable A. Hamilton McDonald présente le bill S-1, concernant les chemins de fer.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE LE 22 FÉVRIER

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence m'a fait remettre le texte du discours du trône qu'elle a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement. Il se lit ainsi:

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce discours sera-t-il mis à l'étude?

L'honorable A. Hamilton McDonald propose, avec la permission du Sénat et appuyé par l'honorable Léopold Langlois:

Que l'étude du discours du trône de Son Excellence le Gouverneur général, prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit remise au mardi 22 février.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable A. Hamilton McDonald propose, avec la permission du Sénat et appuyé par l'honorable Donald Smith:

Que tous les sénateurs présents au cours de la session actuelle forment un comité chargé d'examiner le Règlement et les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable A. Hamilton McDonald: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, je propose que le Sénat s'ajourne au mardi 22 février 1972, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne au mardi 22 février à 8 heures du soir.)